

Le 19 avril 2016

**Objet : Demande d'accès n° 2004 50287**

---

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 1<sup>er</sup> mars dernier, concernant la *fiche 4933 ainsi que les documents reliés à ce lieu.*

Vous trouverez en pièces jointes les documents visés par votre demande. Il s'agit de :

1. Rapport d'inspection du 19 juillet 1994 (4 pages);
2. Avis d'infraction du 21 juin 1994 (2 pages);
3. Lettre du 20 juin 1994 (1 page);
4. Rapport d'inspection du 17 juin 1994 (10 pages);
5. Rapport d'évènement du 4 décembre 1993 (1 page).

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 13, 23, 24 et/ou 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

...2

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser au soussigné, au numéro 450 928-7607, poste 274.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**ORIGINAL SIGNÉ**

Fabrice Tremblay, répondant régional  
de l'accès aux documents

p. j. (9)

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : G-7510-16-01-0903900 DATE DE RÉDACTION : 1994 10 11 19  
 A M J

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 1994 10 11 19 HEURE : - Arrivée : 13:00h.  
 A M J - Départ : 13:30h.

INSPECTEUR / INSPECTRICE : M. Mario De Bonville ; inspecteur  
 ACCOMPAGNÉ DE : NIL

LIEU INSPECTÉ : Hydro-Québec ADRESSE POSTALE (si différente) (514-464-2546)  
1 rang Ste-Marie Hydro-Québec  
Lot P-399 et P-400 attention Mme Françoise Himeault,  
1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> concession du Cadastre de la 4825 Avenue Pivard,  
Rivière de Saint-Clement Saint-Hyacinthe, Q.C.  
Melochville J2S 1R57  
Bâtiments administratifs et services

PLAIGNANT / PLAIGNANTE : Rencontre oui [ ] non  général

NOM/ADRESSE : M. Michel Raymond, agent de la S.A.A.Q. TÉLÉPHONE : 514-370-3052  
(Société de l'assurance-automobile du Québec)  
85 rue Notre-Dame, locaux 3-4, Valleyfield, Q.C. J6S 1E 7

PERSONNES RENCONTRÉES : NOM/FONCTION : Mme Marion Fortier, insp. municipal, Melochville, 429-6426 TÉLÉPHONE :  
M. Normand Charrette, secrétaire, Fortier, Melochville, 429-6426

PIÈCES ANNEXÉES : PHOTOS [NIL] CROQUIS [NIL] PLANS [NIL] CARTES [NIL]  
 Nombre \_\_\_\_\_ # \_\_\_\_\_ # \_\_\_\_\_

ÉCHANTILLONS NIL  
 [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  
 EAU AIR SOL FLORE FAUNE DÉCHETS

AUTRES ANNEXES [ ] 1. \_\_\_\_\_  
 PRÉCISEZ 2. \_\_\_\_\_

BUTS : Vérification - contrôle d'un lieu d'accumulation  
de déchets solides.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : G-7510-16-01-0903900 DATE DE RÉDACTION : 1994 | 07 | 19  
A M J

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

• Il s'agit dans ce rapport d'une inspection de contrôle d'un endroit de disposition de déchets solides, et ce, suite à l'émission d'un avis d'infraction en date du 21 juin 1994, ayant pour délai de correction le 18 juillet 1994.

• J'ai constaté lors de l'inspection que les déchets solides accumulés sur les lots (mentionnés à l'identification) ont été retirés.

1994/07/30 : J'ai discuté avec M. Marcel Lussier, d'Hydro-Québec de la région Maisonneuve (251-3138). M. Lussier entend faire le nécessaire afin de nous faire parvenir les factures de disposition des déchets sous peu. Mario De Bonville, inspecteur



RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : G-7510-16-01-0903900 DATE DE RÉDACTION : 1994 07 19  
A M J

4. RECOMMANDATIONS

• Compte tenu que le contrevenant s'est conformé  
à nos exigences, je recommande de fermer  
ce dossier.

5. VÉRIFICATION

• RÉDIGÉ PAR : M. Mario DeBoville; Mario DeBoville 1994 07 19  
(nom) (signature) A M J  
Inspecteur

• VÉRIFIÉ PAR : \_\_\_\_\_ Dine Lafutua 94 07 20  
(nom) (signature) A M J

• COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :



CERTIFIÉ

Valleyfield, le 21 juin 1994

AVIS D'INFRACTION

Hydro-Québec  
Bâtiments administratifs et services généraux  
4825, avenue Pinard  
Saint-Hyacinthe (Québec)  
J2S 8S7

N/Réf. : 7510-16-01-0903900

Objet : Accumulation de déchets solides - Lots P-399 et P-400 -  
1<sup>ère</sup> et 2<sup>ième</sup> Concession - Cadastre officiel de la pa-  
roisse Saint-Clément

---

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de l'inspection effectuée le 16 juin 1994 par un  
fonctionnaire dûment autorisé de notre direction régionale, nous  
avons constaté l'infraction ci-après et ce, en dérogation au  
règlement :

1. - Présence de déchets dans un lieu non autorisé;  
- Règlement sur les déchets solides  
  . article 134.

Nous vous demandons donc de procéder d'ici le 18 juillet 1994 aux  
corrections qui s'imposent.

...2



AVIS D'INFRACTION

-2-

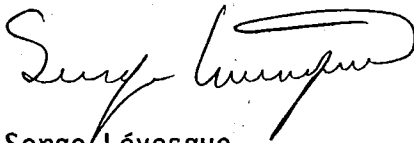
N/Réf. : 7510-16-01-0903900

Le 21 juin 1994

Pour toute information additionnelle, vous pourrez communiquer avec monsieur Mario De Bonville au [514] 370-3085.

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction nous aurons à prendre les mesures appropriées.

Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard des infractions qui ont été observées.



Serge Lévesque  
Directeur régional adjoint - Environnement

SL/MDB/sf





Valleyfield, le 20 juin 1994

Monsieur Michel Raymond  
Société de l'assurance automobile du Québec  
Service du contrôle du transport routier  
85, rue Notre-Dame, Locaux 3-4  
Valleyfield (Québec)  
J6S 1E7

OBJET: Présence de déchets solides - Lots numéros P-399 et P-400  
Rang Sainte-Marie - Melocheville - Cadastre officiel de la  
paroisse de Saint-Clément - 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ième</sup> Concession  
Propriétaire: Hydro-Québec

---


Monsieur,

La présente fait suite à votre demande du 1<sup>er</sup> décembre 1993  
relativement au sujet faisant l'objet en titre. Celle-ci a été  
confiée à monsieur Mario De Bonville.

Une inspection des lieux a été effectuée en date du 16 juin 1994  
et une infraction au Règlement sur les déchets solides a été  
constatée. Un avis d'infraction a été émis au contrevenant et un  
suivi sera effectué ultérieurement dans le but de s'assurer de la  
correction.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les  
meilleurs.

Le directeur régional adjoint - Environnement,

  
SERGE LÉVESQUE



RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : G-7510-16-01-0903900 DATE DE RÉDACTION : 1994/06/17  
 A M J

1. IDENTIFICATION

. DATE D'INSPECTION : 1994/06/16 HEURE : - Arrivée : 11:00 h.  
 A M J - Départ : 12:00 h.  
Et 13:00 h. - 13:30 h.  
 . INSPECTEUR / INSPECTRICE : M. Mario De Bonville, inspecteur  
 . ACCOMPAGNÉ DE : NIL

. LIEU INSPECTÉ : Hydro-Québec  
1 Rang Ste-Marie  
Lots P-399 et P-400  
1<sup>re</sup> et 9<sup>ème</sup> Concession du Cadastre de la  
Paroisse de Saint-Clement  
Melochville  
 . ADRESSE POSTALE (si différente) <sup>(514-464-2540)</sup>  
Hydro-Québec  
attention: Mme Françoise Humbault  
4855 Avenue Pénard  
Saint-Hyacinthe, Q.C.  
J7S 1B57  
Bâtiments administratifs et services généraux

. PLAIGNANT / PLAIGNANTE : Rencontre oui [ ] non

	NOM/ADRESSE	TÉLÉPHONE
	<u>M. Michel Raymond, Agent de la S.A.A.P.</u> <u>(Société de l'Assurance-automobile du Québec)</u> <u>15 rue Notre-Dame, locaux 3-4, Valleyfield, Q.C.; J6S 1E17</u>	<u>514-370-3057</u>
	NOM/FONCTION	TÉLÉPHONE
. PERSONNES RENCONTRÉES :	<u>Mme Nancy Bégin, inf. municipale, Melochville,</u> <u>M. Normand Charette, fecr. - Officier, Melochville.</u>	<u>439-6426</u> <u>439-6426</u>

. PIÈCES ANNEXÉES : PHOTOS [  ] CROQUIS [  ] PLANS [  ] CARTES [  ]  
 Nombre 7 # 7 # Carte cadastrale

ÉCHANTILLONS NIL  
 [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  
 EAU AIR SOL FLORE FAUNE DÉCHETS

- AUTRES ANNEXES [  ] PRÉCISEZ  
 1. Référence: Photos 1A à 7A; Négatifs: 0538  
 2. Copie du rôle d'évaluation municipale et de la  
matrice graphique  
 3. Plainte de l'agent de la S.A.A.P.

. BUTS : Il s'agit dans ce rapport d'une vérification d'une  
plainte relative à l'accumulation de déchets solides.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : G-7510-16-01-0903900 DATE DE RÉDACTION : 1994/06/17  
A M J

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

• Il s'agit dans ce rapport d'une inspection de vérification d'une plainte relative à l'accumulation de déchets solides dans un lieu non autorisé.

• J'ai constaté lors de l'inspection que sur les lots mentionnés à l'identification, il y avait à deux endroits différents des déchets solides qui ont été déposés. Le premier endroit est localisé à 0.5 km de la route 132 (sur le rang Ste-Marie). Ce dépôt situé à proximité du chemin public comprend quelques pièces de ferrailles et quelques rebuts de construction.

Le deuxième endroit est localisé à 0.7 km de la route 132 (sur le rang Ste-Marie). Ce dépôt situé également à proximité du chemin public comprend différents rebuts de construction tel que morceaux de "gyprock", morceaux de bois, un paillis de bordure d'asphalte, quelques morceaux de béton etc.

• J'ai discuté à ce jour avec 53-54 (M. Mario De Bonville) responsable pour l'occupation des lots pour Hydro-Québec. Il m'a informé verbalement qu'il s'occuperait de faire retirer sous peu les déchets solides constatés. Mario De Bonville.

• J'ai discuté avec 53-54 (M. Mario De Bonville) qui m'a informé qu'il s'occuperait d'acheminer la commande de retirer les déchets solides à la personne désignée à cet effet Mario De Bonville. 1994/07/06. M. Raymond Melo m'a informé qu'il a transféré la commande de retrait des déchets à 53-54.

53-54

et également impliqué pour les propriétés (296-4997) Mario De Bonville



RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : G-7510-16-01-090390 DATE DE RÉDACTION : 1994 | 06 | 17  
A M J

4. RECOMMANDATIONS

- Faire parvenir un avis d'infraction au propriétaire afin que soient retirés les déchets solides.
- Effectuer une inspection de contrôle après l'expiration d'un délai afin d'assurer un suivi correctif de la situation.
- Le 1994 | 06 | 29 : Discussion téléphonique avec M. Lewis Timbers, Gestion Immobilière d'Hydro-Québec du bureau de St-Hubert (44345019). M. Timbers me demande de lui faire parvenir par fax une copie de l'avis d'infraction du 94/06/21. Il m'a déclaré qu'il s'occuperait de faire retirer les déchets solides.

5. VÉRIFICATION

• RÉDIGÉ PAR : M. Mario De Bonville, Mario De Bonville, 1994 106 17  
(nom) (signature) A M J  
Inspecteur

• VÉRIFIÉ PAR : \_\_\_\_\_, \_\_\_\_\_, 94 106 17  
(nom) (signature) A M J

• COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :



Photo #: 1A Date: 94/06/16

Nom: Hydro-Québec  
rang St-Marie

Municipalité: Melocheville

Lots P-399 et P-400; 1<sup>er</sup> et  
2<sup>e</sup> Concession du Cadastre de la Rivière  
de St-Clément

Note: Localisation de l'em-  
placement où l'on trouve  
des déchets solides du 1<sup>er</sup>  
dépôt à 0.5 km de la  
Route 132.



Photo #: 2A Date: 94/06/16

Nom: (Même)

Municipalité: (Même)

Note: Présence de déchets  
solides tel que ferraille  
et rebuts divers.  
(Référence à la photo  
1A)



Photo #: 3A Date: 94/06/16

Nom: (Même)

Municipalité: (Même)

Note: Référence à la  
photo 2A. Présence  
de déchets solides  
divers.





Photo #: 4A Date: 94/06/16

Nom: (Même)

Municipalité: (Même)

Note: Localisation du 9<sup>ième</sup>  
emplacement à 0,7 km  
de la route 132, où l'on  
retrouve des déchets  
solides.



Photo #: 5A Date: 94/06/16

Nom: (Même)

Municipalité: (Même)

Note: Référence à la photo 4A.  
Présence de déchets solides  
divers tel que bois  
de construction-démolition.

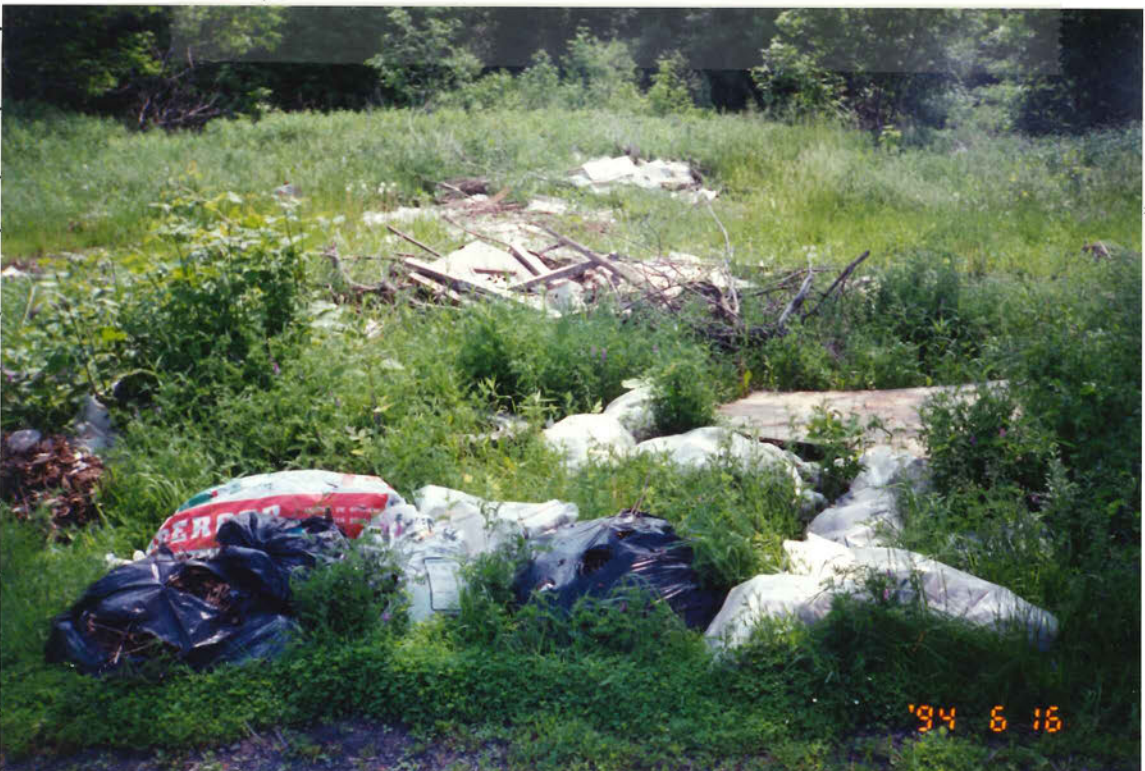


Photo #: 6A Date: 94/06/16

Nom: (Même)

Municipalité: (Même)

Note: Référence aux photos  
4A et 5A. Présence  
de rebuts de démolition  
tel que "gyprock",  
cartons etc.





Photo #: 7A Date: 94/06/16

Nom: (Même)

Municipalité: (Même)

Note: Référence aux photos  
no. 4A, 5A et 6A  
Présence de quelques  
morceaux de béton et  
bois de construction -  
démolition.



Photo #: \_\_\_\_\_ Date: \_\_\_\_\_

Nom: \_\_\_\_\_

Municipalité: \_\_\_\_\_

Note: \_\_\_\_\_

Photo #: \_\_\_\_\_ Date: \_\_\_\_\_

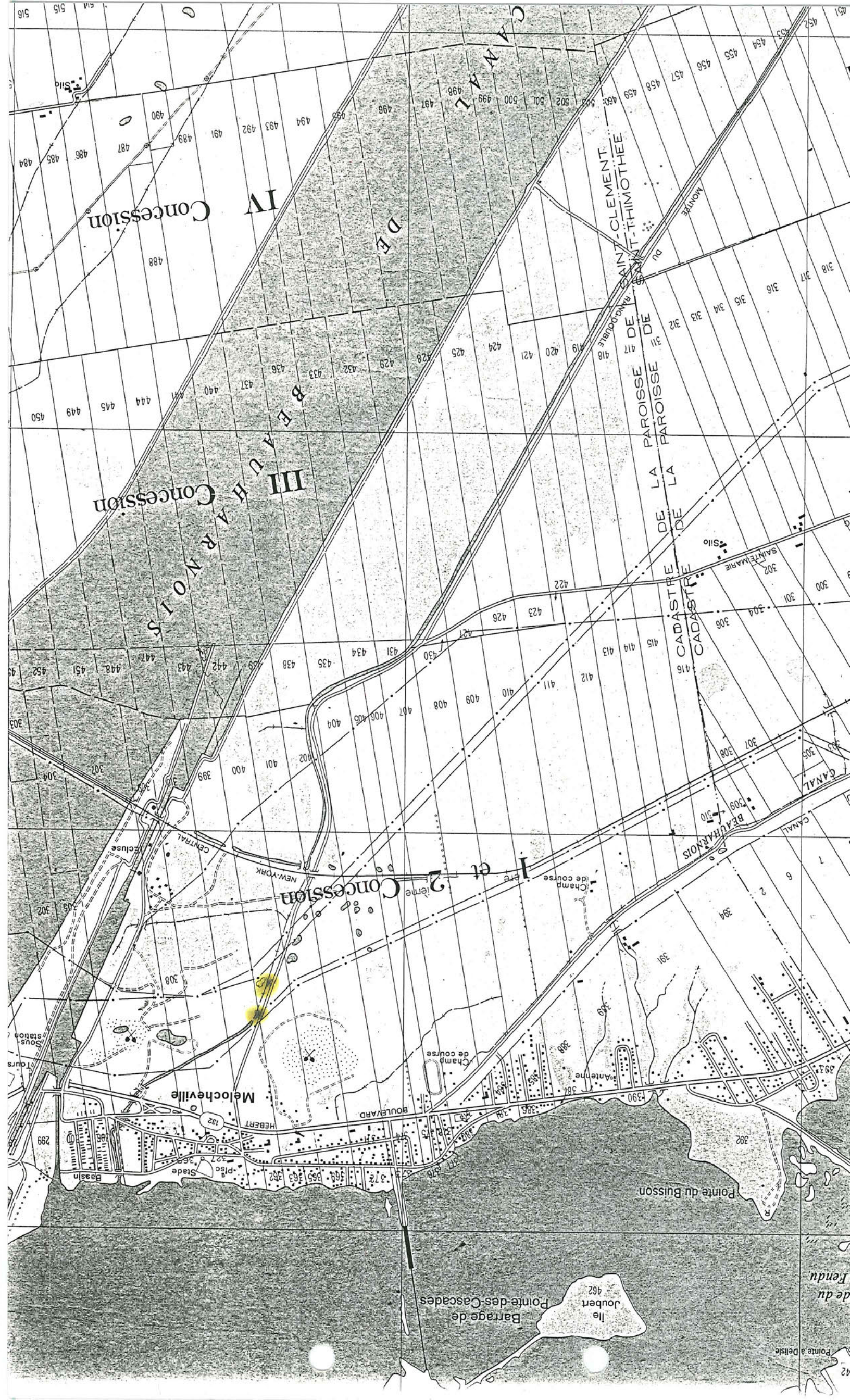
Nom: \_\_\_\_\_

Municipalité: \_\_\_\_\_

Note: \_\_\_\_\_

Photographié par: Mario Desbonville, inspecteur





Concession

IV

Concession

III

HARNOIS

Concession

1 et 2

Melocheville

BOULEVARD

HEBERT

Barrage de  
Pointe des Cascades

Ile  
Joubert

Pointe du Buisson

CLEMENT  
SAINT-THIMOTHEE

PAROISSE DE  
LA PAROISSE DE

CADASTRE  
DE LA

CADASTRE

BEAUHARNOIS

Pointe  
à Delisle

de du  
Rendu





La page suivante a été biffée, nous vous référons à l'adresse : "<http://ville.beauharnois.qc.ca/citoyen/evaluation-et-taxation/>" pour obtenir l'information en vertu de l'article 13 de la L.A.D.